

# Le certificat de formation à la gestion associative (CFGGA)

Le certificat de formation à la gestion associative est un dispositif mis en place par le décret n° 2008-1013 du 1<sup>er</sup> octobre 2008.

Il est délivré aux membres d'une association, âgés de seize ans minimum, qui ont suivi une formation théorique et pratique en vue de l'exercice de responsabilités bénévoles dans la gestion administrative, financière et humaine d'une association.

Ce certificat n'est pas un diplôme reconnu par l'État mais il permet d'acter le suivi d'un parcours de formation et de valoriser celui-ci par un document officiel. Il permet également de développer des compétences pour une éventuelle recherche d'emploi dans le secteur associatif.

Cette formation est gratuite et s'adresse aux bénévoles, dirigeants, volontaires en service civique de plus de 16 ans et elle est constituée de deux parties :

- Une formation théorique encadrée par un responsable pédagogique (30 heures).
- Une formation pratique accomplie sous tutorat pédagogique (20 jours minimum).

La Ligue de l'enseignement 21, partenaire du centre de ressources dijonnais de la vie associative, a obtenu l'agrément permettant de délivrer ce certificat.



Les formations identifiées par le sigle CFGGA, dans ce programme de formation, constituent le parcours obligatoire permettant de valider la formation théorique du certificat.

Un livret de formation sera délivré en début de parcours, il permettra à la personne souhaitant s'engager dans ce dispositif de faire valider chaque formation par son formateur, au fur et à mesure de son parcours.

La formation pratique comprend la présentation de l'ensemble des activités de l'association, des rencontres avec les responsables de l'association pour définir le rôle de responsable associatif, la participation à la conduite d'un projet, à la tenue de réunions statutaires et à la gestion administrative ou financière de l'association. Elle fera également l'objet d'une validation sur le livret de formation.

À l'issue de son parcours complet (formation théorique et formation pratique), un certificat de formation à la gestion associative (CFGGA) sera remis à la personne ayant suivi le cursus.

Pour tout renseignement complémentaire sur ce dispositif ou pour vous inscrire, merci de vous adresser à : Centre de ressources dijonnais de la vie associative / Ligue de l'enseignement 21



Maison des associations  
Tél : 03 80 74 56 54  
crdva@ville-dijon.fr

## Inscription aux formations sur <https://teleservices.dijon.fr/association>

- Sauf indication contraire, les formations ont lieu à la Maison des associations de Dijon.
- Elles sont gratuites mais nécessitent une inscription préalable.
- L'inscription se fait sur le site de la ville de Dijon [www.dijon.fr](http://www.dijon.fr) (rubrique Téléservices/ Association/Formations associatives ou portail des [teleservices.dijon.fr/association](https://teleservices.dijon.fr/association)) ou en s'adressant à la MDA.
- Inscriptions dans la limite des places disponibles. Merci de bien vouloir prévenir au moins 48 heures à l'avance en cas d'annulation de votre inscription.

### Maison des associations de la ville de Dijon (MDA)

2, rue des Corroyeurs – 21068 DIJON CEDEX  
Tél. : 03 80 74 56 56 – Fax : 03 80 74 56 55  
Courriel : [maisondesassociations@ville-dijon.fr](mailto:maisondesassociations@ville-dijon.fr)  
f [facebook.com/maisondesassociationsdijon](https://www.facebook.com/maisondesassociationsdijon)

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 21h et le samedi de 10h à 18h

Site accessible aux personnes à mobilité réduite

#### Parking vélo

Vélodi / Station "Corroyeurs"

#### Divia

T2 / Station "Monge"  
Lianes 4, 5 • Lignes 12, 18 • Express / Arrêt "Monge"  
Corol / Arrêt "1<sup>er</sup> mai-foyer"  
Nouveau parking DiviaPark Monge accessible  
24h/24, 7j/7 (457 places)



La ville de Dijon est adhérente du réseau national des maisons des associations



# Formations

## 2019

Responsables, porteurs de projets, bénévoles, salariés : pour vous aider à structurer et à développer vos activités associatives, **participez aux formations gratuites proposées par la MDA et le CRDVA.**



03 80 74 56 56  
[www.dijon.fr](http://www.dijon.fr)



# LES FORMATIONS Premier semestre

## Le fonctionnement d'une association

Comprendre les spécificités de la Loi 1901. Les statuts, la gouvernance, le fonctionnement : toutes les informations pour faire vivre son association au quotidien.

JEUDI 7 FÉVRIER • 14H/18H

Intervenant ► CRDVA (Ligue de l'enseignement 21)

## Définir et rédiger son projet associatif

Le projet associatif : un véritable atout pour mobiliser sur l'essentiel et pour construire l'avenir !

JEUDI 7 MARS • 14H/18H

Intervenant ► CRDVA (Pôle d'économie solidaire)

## Les ressources financières d'une association

Présentation de toutes les ressources financières possibles pour une association.

JEUDI 11 AVRIL • 14H/17H

Intervenant ► CRDVA (Ligue de l'enseignement 21)

## Bénévoles, salariés, volontaires : à chacun son rôle !

Connaître les statuts et les rôles respectifs des bénévoles, des salariés et des volontaires pour un management efficace.

JEUDI 21 MARS • 14H/17H

Intervenant ► CRDVA (APSALC)

## Piloter un projet efficacement

Construction et utilisation d'outils : rédaction du projet, rétro-planning, budget, évaluation...

JEUDI 4 AVRIL • 14H/18H

Intervenant ► CRDVA (Pôle d'économie solidaire)

## Comptabilité associative (niveau débutant)

Initiation à la comptabilité associative • partie 1 (bilan, compte de résultat, trésorerie, apports théoriques et exercices pratiques).

JEUDI 9 MAI • 14H/17H

Intervenant ► CRDVA (Ligue de l'enseignement 21)

## La législation sociale pour les associations

Les différents statuts des membres d'une association (bénévoles, dirigeants, salariés...) et la législation sociale correspondante. Les services proposés par l'Urssaf en termes de simplification et de dématérialisation pour l'embauche et pour l'emploi de salarié(s).

JEUDI 16 MAI • 14H/17H

Intervenant ► Urssaf Bourgogne

## Comptabilité associative (niveau débutant)

Initiation à la comptabilité associative • partie 2 (bilan, compte de résultat, trésorerie, apports théoriques et exercices pratiques).

JEUDI 23 MAI • 14H/17H

Intervenant ► CRDVA (Ligue de l'enseignement 21)

## Évolution du monde associatif et ses relations avec les pouvoirs publics

Appréhender le panorama associatif local. Les relations avec les collectivités territoriales et l'État, remplir une demande de subvention type CERFA.

JEUDI 6 JUIN • 14H/17H

Intervenants ► CRDVA (Ligue de l'enseignement 21) Ville de Dijon

## Établir un budget prévisionnel

Savoir établir un budget prévisionnel d'action et annuel.

JEUDI 20 JUIN • 14H/17H

Intervenant ► CRDVA (Ligue de l'enseignement 21)

# LES FORMATIONS Second semestre

## Analyse financière

Initiation à l'analyse financière pour apprendre à lire et à interpréter les documents comptables. Fonctionnement, investissement, actif, passif et prospective seront abordés en lien avec le volet financier des demandes de subvention.

JEUDI 26 SEPTEMBRE • 14H/17H

Intervenant ► Direction des services financiers de la ville de Dijon

## Création d'un site internet

Toutes les astuces pour créer facilement un site internet.

JEUDI 10 OCTOBRE • 14H/17H

Intervenant ► Centre multimédia de la ville de Dijon

## Quelle reconnaissance témoigner aux bénévoles pour les fidéliser ?

De quels moyens disposent les dirigeants d'une association pour exprimer leur reconnaissance aux membres de leur équipe lorsque les missions sont bien remplies et comment peuvent-ils faire pour reconnaître les nouvelles compétences acquises par les bénévoles ?

JEUDI 17 OCTOBRE • 14H/17H

Intervenant ► France bénévolat

## Accueil et intégration des bénévoles

Comment accueillir les nouveaux bénévoles dans votre association pour les intégrer à votre équipe, pour leur faire partager vos valeurs et pour les voir participer durablement aux missions de votre association ?

JEUDI 12 SEPTEMBRE • 14H/17H

Intervenants ► France bénévolat

## Comptabilité associative (niveau expert)

Perfectionnement à la comptabilité associative (bilan, compte de résultat, trésorerie...).

JEUDI 19 SEPTEMBRE • 14H/17H

Intervenant ► CRDVA (Ligue de l'enseignement 21)

*Attention, formation réservée aux "experts" ayant déjà les connaissances de base de la comptabilité associative. Si possible, venir avec un ordinateur portable.*

## Mettre en valeur la plus-value sociale de mon association auprès des partenaires

Appui des associations à la construction et à la valorisation de leur projet par l'évaluation et par la mesure de leur utilité sociale.

JEUDI 14 NOVEMBRE • 14H/17H

Intervenant ► CRDVA (Pôle d'économie solidaire)

## Quelques outils numériques pour faciliter la vie de l'association

Quels outils gratuits peuvent simplifier la vie de l'association : gestion des adhérents, comptabilité et outils collaboratifs.

JEUDI 28 NOVEMBRE • 14H/17H

Intervenant ► CRDVA (Ligue de l'enseignement 21)

## Archives des associations : les bonnes pratiques

Obligations légales en matière de conservation des documents et modalités de dépôt des archives historiques.

JEUDI 5 DECEMBRE • 18H

Intervenant ► Archives municipales de la ville de Dijon

*Attention : cette formation se tiendra à 18h, aux archives contemporaines de la ville de Dijon - 17, rue de Colmar à Dijon et sera suivie d'une visite guidée des fonds.*

# NOUVEAU

En plus des formations qui vous sont proposées dans ce programme, la Maison des associations (MDA) de Dijon organise, tout au long de l'année, en fonction de l'actualité associative :

- Des conférences
- Des soirées/débats
- Des temps d'échanges et de rencontre avec des professionnels et des bénévoles impliqués dans la vie associative

Pour être informés des thèmes et des dates de ces événements :

- Suivez-nous sur la page Facebook de la MDA : [www.facebook.com/maisondesassociationsdijon/](http://www.facebook.com/maisondesassociationsdijon/)
- Consultez les informations affichées à l'accueil de la MDA
- Consultez le site internet de la ville de Dijon, rubrique "Associations"
- Contactez la MDA au 03 80 74 56 56

Les horaires de fin des formations sont donnés à titre indicatif, en fonction du déroulé de chaque séance.

Les formations ci-dessus identifiées avec le sigle **CFGA** permettent d'obtenir, à l'issue du parcours, le certificat de formation à la gestion associative (voir page **CFGA**) mais elles sont également ouvertes à toute personne intéressée, hors parcours **CFGA**.

